

**MAIRIE**  
DE  
**MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amouroux  
83320 MONTAIGUT-LE-BLANC  
PUY-DE-DÔME

Tél. Mairie : 04 73 96 70 05  
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : [mairie.montaigutleblanc@gmail.com](mailto:mairie.montaigutleblanc@gmail.com)  
Site : [montaigut-le-blanc.fr](http://montaigut-le-blanc.fr)



**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal**  
**De Montaigut-le-Blanc du vendredi 24 mai 2024**

**Présents** : Jérémie Jacquart / Maurice Levet / Karine Chambeaud / Rémi Cholley / Philippe Mougel / Julien Guillaume / Michel Sauvadet / Marie-Pierre Amouroux.

**Pouvoirs** : Fabienne Beauger à Julien Guillaume, Christelle Monier à Jérémie Jacquart,  
Marilyne Namyst à Marie-Pierre Amouroux.

**Absente** : Karine Bourdé

Secrétaire de séance : Philippe Mougel.

Ouverture de la séance à 20 h 15

**Convention avec le département pour les travaux de la traversée de bourg**  
Le maire, Julien Guillaume, rappelle que le Conseil départemental a voté le projet de rénovation de la traversée de bourg de Montaigut, avec un début des travaux fin 2024 ou début 2025. La date sera décidée probablement en juin.  
La réalisation de ce chantier nécessite la signature d'une convention entre le Département et la commune pour répartir les rôles de chacun ainsi que les contributions financières. Celle de la commune est estimée à 320 000 € hors-taxes environ, selon le résultat de l'appel d'offres. Le maire rappelle que le projet sera subventionné à 80 %, le maximum légal, et coûtera donc 64 000€ maximum à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet, le montant de la contribution communale et la convention constitutive d'un groupement de commande avec le Conseil départemental.

**Horaires et tarifs 2024 pour la piscine**

Le maire propose de reconduire la convention avec le club de natation de Lempdes qui gère la surveillance de la piscine municipale et assure des cours de natation. Les horaires, réduits l'an passé en raison de la pénurie de maîtres nageurs, peuvent être reconduits à l'identique. Le club est toutefois disposé cette

année à élargir les horaires. Par ailleurs, le maire propose de solliciter un MNS le 4 juillet pour une sortie piscine de l'école communale sollicitée par la directrice.

Le club de Lempdes demande que la Commune se substitue à lui pour demander la subvention d'Etat pour les cours de natation et avancer la trésorerie en l'attendant. Cette subvention est de 4 800 euros versés dans un délai de 3 à 6 mois maximum. Les cours seront gratuits pour ceux qui débutent.

Le maire propose également de reconduire les tarifs d'entrée de l'année dernière : 4 euros pour les clients extérieurs à la commune, 2 euros pour les habitants de la commune. Les cartes de dix entrées sont à 18 euros pour les habitants de la commune et à 36 euros pour les clients extérieurs à la commune. Les tarifs des ventes à emporter sont également proposés à l'identique (sauf révision nécessaire en cas de forte augmentation).

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la tarification proposée, la demande de subvention et l'avance de trésorerie. Il décide à l'unanimité de reconduire les horaires de l'an passé (14h30/19h du mardi au dimanche) mais en rétablissant une fermeture à 20h le samedi.

### **Noms de rue**

Le maire propose de nommer Chemin des Aurandas un chemin proche de la Route de Reignat qui dessert plusieurs maisons mais n'a pas de nom officiel. Il précise qu'il s'agit du nom d'usage.

A Coudoux, les habitants ont proposé de nommer Chemin des Cerisiers la voie qui dessert le lotissement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote ces deux propositions à l'unanimité.

### **Subvention Villages remarquables**

Le maire rappelle l'existence de la subvention régionale « Villages remarquables » réservée aux communes candidates aux Petites cités de caractère ou déjà labellisées.

Il propose de la solliciter pour deux projets :

- la réalisation par des architectes d'un plan de requalification du bourg de Montaigut, qui proposera des projets pour valoriser le bourg pour les 15 à 20 prochaines années. Il rappelle que ce plan est nécessaire à l'obtention du label Petites Cités de Caractère

- la rénovation de façades par des privés. Les habitants de Montaigut qui sollicitent la subvention existante d'API de 30% pour rénover leur façade toucheront alors également 30% de subvention supplémentaire de la Région, sous couvert de l'aval de l'architecte des bâtiments de France.

Après avoir délibéré, le conseil autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention régionale pour ces deux projets.

### **Relance du bar-hôtel**

Le maire informe le conseil que l'EPF-SMAF, propriétaire du bar de la Poste à Montaigut, a accepté la proposition de la commune de rachat anticipé de ce bar pour lui permettre de le relancer. Cette acquisition devait être formalisée fin 2026 après le versement des trois dernières annuités de 24 000 euros. Elle sera effective dès l'automne 2024 sans pour autant coûter plus cher à la commune. La demande de paiement fractionné sur trois ans a été acceptée par le Smaf et la commune payera le même montant chaque année, auxquels il faut ajouter les frais finaux de rachat, soit : 28148,04 euros en 2024, 26885,87 euros en 2025 et 26885,86 euros en 2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le rachat anticipé du bar de la Poste avec paiement fractionné.

Le maire rappelle que la commune a anticipé cet accord en lançant ce mois-ci des études avec Villages Vivants sur l'état du bar-hôtel, les travaux nécessaires et les projets possibles de relance. Il explique qu'il vient de passer deux jours et demi avec Villages Vivants pour le démarrage. Le coût de ces études, de 20 000 euros environ, est assumé à 100% par le Département à la demande de la commune.

### **Création d'un poste d'attaché**

Le maire propose au Conseil municipal de voter la création d'un poste d'attaché pour Marie-Aline Chambon, secrétaire de mairie qui vient d'annoncer son départ à la retraite en fin d'année. Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la création du poste d'attaché.

### **Isolation des bâtiments publics**

Le maire explique que les collectivités sont de nouveau éligibles pour les isolations à zéro euro et propose d'engager des démarches pour en bénéficier sur différents bâtiments communaux (école, mairie, bar-hôtel après acquisition, vestiaire, salle des fêtes).

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à engager les travaux d'isolation à zéro euro et à signer les contrats adéquats.

### **Décision modificative de budget**

Marie-Pierre Amouroux, adjointe au maire aux Finances, sollicite l'ajout de deux dépenses supplémentaires au budget prévisionnel voté le mois passé :  
26.315,00 € correspondant aux annuités du rachat du bar (en ce compris la fraction correspondant au rachat anticipé) ainsi que la somme de 30.939,00 € correspondant au capital des emprunts en cours.

Elle explique que l'ajout de ces sommes n'augmentera pas le montant de l'emprunt d'équilibre : les deux sommes seront prélevées sur les dépenses prévues pour les travaux de la traversée de bourg, affectées au budget 2024 alors que finalement, depuis le vote du budget, le Département a expliqué que les dépenses purement communales pour ce chantier n'interviendront qu'en 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les modifications proposées.

#### **Subvention école :**

L'école demande une subvention de 350 euros pour une sortie scolaire à l'Ecole des Sciences à Châteauneuf-les-Bains. Après avoir délibéré, le conseil municipal vote cette subvention à l'unanimité.

#### **Utilisation de la salle des Fêtes par les agents de la commune :**

Il est décidé à l'unanimité d'accorder la gratuité.

#### **Questions diverses :**

- \* Projet nouvelle école : la nouvelle sous-préfète, venue rencontrer les élus municipaux en mairie, a expliqué que la subvention d'Etat ne pourra être attribuée en 2024 pour le projet de nouvelle école mais s'est montrée très confiante sur la possibilité de l'accorder en 2025 pour la phase 1 de l'école puis en 2026 pour la phase 2. Elle exige toutefois pour cela que la commune s'engage davantage dans le projet, notamment en acquérant le terrain. Le maire souligne la prise de risque et demande que cela soit débattu au prochain conseil.
- \* Le contrat avec le fournisseur d'électricité du vestiaire et de la piscine, Total Energies, arrive à terme au 10 juillet 2024. Il est proposé de comparer avec d'autres fournisseurs avec le comparateur OPERA-ENERGIES.com pour décider ou non de maintenir ce fournisseur.
- \* Une société intéressée par la reprise du camping pour une gestion en mode nature viendra visiter le camping début juillet.
- \* Le marché du mercredi va recevoir 3 nouveaux stands : produits grecs, affûteur de couteaux (1 semaine sur 2) et poulets rôtis locaux.
- \* Départ de Marie-Claire Goutagny de son poste d'assistante à l'école pour un autre projet professionnel. Le poste est à pourvoir à la rentrée prochaine.

Secrétaire de séance,

Philippe MOUGEL

